

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 25 juin 2024

N° 2024_16
Nomenclature acte : 5.1.1

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 15
Démissionnaire : 2
Présents : 9
Représentés : 1

Votes pour : 10
Voté contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-neuf juin deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence d'Anne-Marie MERCADIER, Administratrice du CCAS.

Présents : A-M. MERCADIER, N. SAUCY, P. KATHOLA, J-Y. SOMMIER, A. BON, D. DELATTRE, M. FORNIER, S. LE BEUZE, M. LAGARDE

Absents représentés : A. BULLET (par A-M. MERCADIER)

Absents excusés : L. VASTEL, Z. KEFIFA, D. LAFON, G. REIGADA, E. CATON

Démissionnaire : J. LECLERCQ, S. BOUALI

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-1 et suivants, et L1611-6 et R1611-2 et suivants,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-6 et R123-18,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2124-2, L2124-2 et R2181-3,

VU l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite loi « 3DS »,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Fontenay-aux-Roses du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fontenay-aux-Roses,

CONSIDERANT la nécessité d'élire au sein du présent Conseil d'Administration un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions que la vice-présidente, et les assurant en cas d'absence ou d'empêchement,

CONSIDERANT la nécessité de modifier en ce sens le règlement intérieur du présent Conseil d'Administration, afin d'y inclure cette modalité,

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 092-269200374-20240703-DEL2024_16-DE

S²LO

Le rapporteur entendu,

DECIDE

Article 1 : de procéder à l'élection, à bulletins secrets, du Vice-Président délégué du Conseil d'Administration du CCAS,

Article 2 : de prononcer les résultats du vote à scrutin secret :

- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue fixée à 6 voix

Madame Anne-Marie MERCADIER a obtenu 8 voix

Article 3 : de proclamer Madame Anne-Marie MERCADIER Vice-présidente déléguée du CCAS. Cette fonction prévaudra jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration.

Article 4 : d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration.


Article 5 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. La comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le 03 JUL. 2024


POUR EXTRAIT CONFORME
Laurent VASSEL
Président du CCAS


Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le ...04/07/2024.....
Publication/Affichage le.....10/07/2024.....

Le Président du CCAS

